promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Le talent de Me Durier, très goûté au Palais était fait de bon sens, de clarté, d'esprit et de raison élevée.

C'est lui qui, devant la première chambre civile, a plaidé pour la duchesse de Chaulnes; c'est lui aussi qui a défendu Chambige devant la cour d'assises de Constantine, qui a prêté l'appui de sa parole à M. Raynal, poursuivant M. Numa Gilly devant le jury de la Gironde, etc., etc.

Parmi ses derniers plaidoyers, il faut noter celui qu'il a prononcé, il y a quelques mois, pour Lavrenius, dans l'affaire des révolutionnaires russes, et — au commencement même de ce mois — la défense de Reumont, le prédécesseur de l'agent de change Bex.

LA TAXE SUR LES CERCLES

Paris, 25 décembre. — La loi de 1871, qui fixait à 20 0/0 des cotisations la taxe sur les cercles, et celle de 1889, qui a décidé de la faire porter sur le montant total des ressources de ces établissements, vont être modifiées à partir du 1er janvier prochain, vu l'impossibilité de contrôler les bénéfices provenant du jeu. Le Conseil d'État a adopté, hier, un règlement d'administration publique relatif à la mise à exécution de la loi nouvelle du 8 août 1890 qui prescrit la perception d'une taxe de ... 20 0/0 des cotisations selon leur importance existante, et d'une taxe progressive de 2 à 8 0/0 de la valeur locative des bâtiments occupés.

Les gérants devront donner, chaque année, à la mairie, le nom des membres et associés, le montant des cotisations et droits d'entrée, la désignation des bâtiments occupés.

En cas de dissolution, la taxe sera payée immédiatement. Toutes les déclarations seront vérifiées par les agents des contributions directes. Le Conseil d'État a également terminé, hier, le règlement pour l'application de la taxe militaire. La taxe totale sera divisée en trente sixièmes, de manière à correspondre à chaque mois du service actif de trois ans. Chaque dispensé devra acquitter autant de trente-sixièmes qu'il aura passé de mois hors du service.

Les renseignements seront fournis au préfet par le conseil de révision pour les dispensés et par l'autorité militaire pour les soldats renvoyés dans leurs foyers, au cours de la période de 3 ans (fils de mère devenue veuve, etc., etc.). Les rôles seront établis par le service des finances et rendus exécutoires par le préfet. Y seront assujettis, non seulement les intéressés, mais encore leurs ascendants, considérés comme responsables.

TEMPÊTE EN ALGÉRIE

Alger, 25 décembre. — Des nouvelles alarmantes arrivent de tous côtés de la province d'Oran. Les pluies torrentielles qui sont tombées ces jours derniers ont fait des dégâts considérables. La ligne P.-L.-M., la ligne Mostaganem-Tiaret, la route départementale d'Oran à Mascara sont coupées à plusieurs endroits.

La route de Mostaganem à Perregaux est inondée, le service des postes a été interrompu. Le village de Bouhenni, celui d'Assianeur sont complètement sous l'eau : Le barrage de Perregaux déversait hier sur une épaisseur de 1 mètre 95, entre Bouhenni et Perregaux. La voie est tellement couverte d'eau que l'on ne peut se rendre compte de l'étendue et de la nature des dégâts. La nappe d'eau mesure quatre ou cinq kilomètres de longueur. Tout transbordement est impossible.

Le train d'Alger qui devait arriver lundi est resté en détresse. Les voyageurs ne sont arrivés qu'hier matin à neuf heures. Entre Perregaux et Bouhenni de longues coupures avaient arrêté le train vers huit heures du soir. Il chercha à rebrousser sur Perregaux, mais de nouvelles coupures s'étant produites après son passage, il dut rester toute la nuit isolé entre deux rails, sans secours, sans pouvoir avancer ni reculer, entouré d'une nappe d'eau qui augmentait de minute en minute.

Les voyageurs durent passer toute la nuit en wagon entre la vie et la mort, exposés à être emportés par les eaux, et ce n'est que le lendemain qu'on put établir provisoirement un passage pour aller jusqu'au Sig. Parmi les voyageurs se trouvait M. St-Germain, député d'Oran.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

UN SOLDAT ASSASSIN. — Nancy, 25 décembre. — Un soldat de la caserne, du quartier du génie militaire vient d'être arrêté pour avoir essayé d'étrangler une fille soumise, dans l'intention de la voler.

TERRIBLE MALHEUR. — Dijon, 25 décembre. — Un accident vient d'arriver à Comblanchien :

A la suite d'un dîner de fiançailles où, suivant la coutume, les jeunes fiancés avaient été salués par des coups de fusil ou de pistolet, un nommé Jeanniard, vigneron, remettait au jeune Alphonse Fournereaux, âgé de dix ans, un pistolet pour le remporter chez lui.

Rencontrant sur la place publique la petite Marie Hoslard, âgée de neuf ans, Alphonse, croyant l'arme non chargée, l'ajusta à la tête à bout portant, et appuya sur la gâchette. Le crâne de l'enfant vola en éclats.

MÈRE HORRIBLE. — Nevers, 25 décembre. — A la suite de dissentiments graves avec les membres de sa famille, une femme Bourdier, de Chaulgnes, canton de la Charité, a tranché hier le cou à sa petite fille, âgée de treize mois, et s'est ensuite fait une blessure mortelle avec la même arme.

TRISTE FIN. — Paris, 25 décembre. — Mlle de la Bretèche, une mondaine connue sous le second empire, qui s'était retirée à Gennevilliers, dans un petit cottage, où sa générosité irréfléchie lui fit dépenser toute la fortune qu'elle avait acquise, a dû être admise récemment au Dépôt de Nanterre.

Après un court séjour dans cet hospice, elle s'est échappée, et, ne sachant où se réfugier, elle a passé l'avant-dernière nuit dans un champ, contre une haie, à Nanterre.

Hier matin, on l'y a retrouvée inanimée. Elle avait les deux jambes gelées. On l'a transportée à l'hôpital dans un état grave. Mlle de la Bretèche est âgée de 68 ans.

UN CRIME DANS UNE MAISON CENTRALE. — Albertville, 25 décembre. — Un détenu de la maison centrale d'Albertville, nommé Spraggani, d'origine italienne, a tué à coups de tranchet un de ses co-détenus, nommé Chanut.

UN MAUVAIS FRANÇAIS. — Paris, 25 décembre. — Le conseil de guerre du 16e corps examinera prochainement le cas très curieux du nommé Villemejeanne, soldat au 17e d'infanterie, de la classe 1889, accusé d'avoir tiré plusieurs coups de fusil sur sa cartouchière qu'il avait jetée à terre. Villemejeanne faisait partie, avant son incorporation, d'une secte anarchiste qui a mis dans son programme le désarmement général et l'abolition des armées permanentes.

Au cours de l'enquête, Villemejeanne a déclaré que, dans l'éventualité d'une guerre franco-allemande, il refuserait de tirer sur les Prussiens, ses frères.

Nouvelles Étrangères

Menaces à la Russie

Berlin, 25 décembre. — Dans la *Gazette de la Croix*, un Allemand des Provinces Baltiques publie, au nom de ses compatriotes, une déclaration qui conclut dans les termes suivants :

« Le Moscovite est resté pour nous l'ennemi héréditaire. Pour lui nous n'avons que haine et mépris. Remercier avec platitude les violations du droit dont le czar s'est rendu coupable, voilà ce que des hommes qui se respectent ne feront jamais, et encore moins, prêteront-ils la main à un régime qui manque à ses engagements. Il ne faut pas compter sur l'intervention de l'Allemagne, car au dix-neuvième siècle, on ne fait plus de guerre pour un but idéal. Toutefois, nous ne perdons pas tout espoir ; le châtiment tarde à venir, mais il arrivera un jour. »

CONGRÈS SOCIALISTE

Milan, 25 décembre. — Amilcare Cipriani est arrivé à Milan, pour les derniers préparatifs du congrès socialiste qui se tiendra le 11 janvier.

Jusqu'à présent on a reçu 280 adhésions au congrès.

Allemagne et Autriche

Vienne, 25 décembre. — Le journal croate *Obzor* vient d'être condamné à 2,500 florins d'amende, pour avoir publié un entrefilet offensant pour le maréchal de Moltke, à l'occasion du 90e anniversaire de celui-ci, et que le rédacteur en chef du journal a, en outre, été condamné à deux mois de prison.

On voit que la magistrature autrichienne n'a pas de rancune. Il est vrai que son souverain n'en a pas davantage.

RÉVOLUTION AU PÉROU

Paris, 25 décembre. — Le dernier courrier du Pérou parle d'une tentative de révolution faite le 2 décembre par les partisans du général Pierola.

L'attentat a échoué après un combat dans lequel il y a eu quarante tués.

Dernière Heure

NÉCROLOGIE

Paris, 25 décembre. — Mme Routhier, femme de l'ancien ministre de l'empire et Mme Haussmann, femme de l'ancien préfet, sont décédées.

M. PARNELL A PARIS

Londres, 25 décembre. — M. Parnell arrivera probablement lundi à Paris.

EN TRIPOLITAINE

Rome, 25 décembre. — On croit savoir que le colonel d'état-major M. Ponsa san Martina ferait secrètement un voyage d'investigations en *Tunisie* et en *Tripolitaine* et visiterait notamment la frontière de ce dernier pays afin de juger les positions stratégiques occupées par les Français et les Turcs.

LES FUNÉRAILLES DE PAEPE

Bruxelles, 25 décembre. — Au cimetière la cérémonie s'est terminée très tard, de nombreux discours ont été prononcés, notamment par M. Bazin, au nom du Conseil national du parti socialiste de France.

M. Fournières, rédacteur, de la *Revue socialiste* et par M. Neuvillers au nom de la Colonie Française.

Il faisait nuit quand le corps a été descendu dans la fosse.

Le Mouvement gréviste

EN ANGLETERRE

Edimbourg, 25 décembre. — Plusieurs grands négociants de Glascow, Edimbourg et Dundee ont offert leur médiation entre les grévistes et les Compagnies, mais jusqu'à présent leurs propositions ont complètement échoué. Le nombre des grévistes s'élève maintenant à 9,000.

Le brouillard, qui sévit depuis 24 heures, achève de compliquer la situation. La plupart des trains cessent de circuler.

Il en résulte des pertes considérables pour les compagnies de chemins de fer qui d'habitude transportent beaucoup de monde à l'occasion de la Noël. Le service des colis-postaux, comportant une quantité énorme de cadeaux de Noël, est complètement interrompu. Il en résulte des déceptions dans de nombreuses familles d'Ecosse et d'Angleterre.

Glascow, 25 décembre. — La situation est *toujours la même. Le nombre des grévistes* augmente. De nombreuses réunions de grévistes ont eu lieu hier soir ; partout les grévistes menacent de réclamer la journée de travail de huit heures ; ils réclament actuellement dix heures.

A Motherwell, point de jonction des lignes de Glascow et Perth, deux mécaniciens ont été blessés par les pierres que leur ont jeté les grévistes ; ils ont été conduits à l'hôpital de South-Warsten, où il ne reste que 3 mécaniciens pour diriger les trains express de Glascow pour l'Angleterre.

Greenock, 25 décembre. — La situation devient de plus en plus critique; de nombreuses fabriques sont fermées par suite du manque de charbon.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

A CAMBRAI

Par décret du Président de la République en date du 24 décembre 1890 et rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été convoqués pour le dimanche 11 janvier 1891 :

Les électeurs du canton de Cambrai. Est à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. Cirier, décédé.

LE Crime d'Ascq

Dans l'interrogatoire qu'a subi hier l'inculpé Choquel, nous avons dit qu'il était en contradiction complète avec les dires de Marescaux. C'est ainsi qu'il prétend que ce dernier lui a donné 40 francs, tandis que César soutient ne lui avoir rien donné. Toujours est-il, que le jour du crime, Choquel a cherché son ami de tous côtés et que le Parquet a fini par apprendre qu'il l'avait trouvé dans le cimetière caché derrière une tombe.

Choquel déclare que Marescaux lui a donné de l'argent pour qu'il se mette à la recherche de Marescaux dit *la Balle* ; le neveu de la victime prétend au contraire avoir seulement demandé à son camarade de préparer le cercueil de sa tante.

Un détail important relevé par la justice contre Marescaux, a été la déclaration de plusieurs personnes qui prétendent avoir remarqué que le matin du crime, à 10 heures, il portait sur la figure de petites taches de sang. Or Marescaux soutient qu'il n'a embrassé sa tante que lorsqu'elle était étendue morte sur le lit ; ces gouttelettes de sang ne pourraient donc provenir que du moment où la blessure a été faite. C'est ce que l'instruction éclaircira.

Quant au tabac à priser, il est maintenant parfaitement établi qu'un enfant de Marescaux est allé en acheter, la veille du crime, chez M. Apourchaux, débitant. On présume qu'il était destiné à aveugler momentanément les victimes.

PETITES NOUVELLES

M. Eugène Chaper, ancien député, chef du parti royaliste dans l'Isère, est décédé.

⁓ L'élection du grand-rabbin de Paris, qui devait avoir lieu dans le courant de la semaine prochaine, est renvoyée à trois mois, par suite de la maladie du président du Consistoire de Paris, M. le baron Gustave de Rothschild.

Le baron Gustave vient de partir pour Cannes.

⁓ On annonce la mort à la suite d'une courte maladie, de M. Héligon, conservateur des entrepôts de Bercy.

M. Héligon, alors ouvrier, avait fait une vive opposition à l'empire pendant les dernières années du règne de Napoléon III et il avait acquis une certaine popularité dans les réunions publiques.

On se souvient que, dans la période boulangiste, il avait intenté à M. Andrieux, à la suite d'un article de ce dernier, un procès en diffamation.

⁓ Le shah de Perse vient de faire présent à la France d'un terrain d'une superficie de 12,000 mètres pour la construction d'un hôtel destiné à la légation, à Téhéran.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nos représentants. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans :

1° Le scrutin sur le projet de loi portant ouverture au ministère de l'intérieur, sur l'exercice 1890, d'un crédit extraordinaire de 1.500.000 fr. pour secours aux populations du midi éprouvées par les inondations ; tous les députés ont voté pour, sauf MM. *Déjardin-Verkinder*, André Déprez, *Dron*, *Eliez-Evrard de Frescheville*, *Guillemin*, Haynaut, *Michau* Ribot, *Sirot*, *Werquin*, qui se sont abstenus; MM. Georges Graux, Jonnart et *Pierre Legrand*, retenus à la commission des douanes; M. *Maxime Lecomte* en congé.

La Chambre a adopté.

2° Le scrutin sur l'amendement de M. Cunéo d'Ornano à l'article 12 de la loi de finances; tous ont voté contre, sauf MM. Achille Adam, *Bergerot*, *Déjardin-Verkinder*, *Lalou*, *Le Gavrian*, *Montalembert*, *Plichon*, *Léon Renard*, *des Rotours*, *Thellier de Poncheville*, et Taillandier qui ont voté pour; *M. de Frescheville*, qui s'est abstenu; M. *Maxime Lecomte*, en congé.

La Chambre n'a pas adopté.

3° Le scrutin sur l'article 12 de la loi de finances (modifié par le Sénat), les députés qui avaient voté pour ont voté contre et vice versâ.

La Chambre a adopté.

4° Le scrutin sur le projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat, portant fixation du budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1891, tous ont voté pour, sauf les députés relevés au 2e scrutin qui se sont abstenus. MM. Taillandier et *Des Rotours*, retenus à la commission des douanes.

Nos maîtres d'armes. — Le comité provisoire de Lille avait assemblé hier au café *Jean* tous les professeurs d'armes civils les plus réputés du Nord. Cette réunion, présidée par l'honorable professeur Jean, de Douai, doyen des maîtres d'armes de France, (M. Jean compte 90 ans) a été très brillante.

Les statuts de la société qui prend le nom d'*Académie d'Armes de la région du Nord* ont été votés par acclamations à la suite du rapport de notre excellent professeur M. E. Oudart.

Ces statuts qui ont beaucoup d'analogie à ceux de l'*Académie d'armes de Paris*, seront soumis à l'approbation préfectorale et d'ici peu la nouvelle société sera complètement constituée.

On sait déjà qu'elle a pour but d'encourager l'art de l'escrime dans les lycées, collèges et pensions ; d'organiser des concours et assauts dans différentes villes de la région ; de créer une caisse de secours pour ses membres et de soutenir les intérêts des professeurs qui en font partie.

Le comité a été à l'unanimité constitué comme suit :

Président : M. E. Oudard, officier d'Académie, professeur au Lycée de Lille ; Vice-Présidents : MM. Lebeau, chevalier de la Légion d'honneur, professeur au collège du Quesnoy; Diot, professeur au collège St-Joseph; Trésorier : M. Michaud.

Membres du Comité : MM. les professeurs Hennebain, St-Omer; Lacoste, Douai; Sauné, d'Amiens, suppléants; Glorieux, Tourcoing; Chauveau, de Lille.

Ont été nommés maîtres titulaires de l'*Académie d'armes de la région du Nord* : MM. Jean, de Douai, maître honoraire; Herpin, de Lille; Delespierre, de La Madeleine; Klopp, Lycée de Valenciennes; Dhilly, collège d'Armentières; Césure, collège de Boulogne-sur-Mer; Dubus, Roubaix; Bart, de l'*Union des Etudiants de l'Etat*; Hennebois, Béthune.

Plusieurs autres professeurs ont également adhéré à l'association : MM. Melsen, Dunkerque; Masson, Saint-Quentin; Saler, Armentières, etc.

La première réunion du comité de l'*Académie d'armes de la région du Nord* aura lieu le 11 janvier 1891.

Le grand assaut annuel au bénéfice de la caisse de secours est fixé au dimanche 5 avril prochain.

La maison centrale de Loos. — Nous apprenons qu'à la suite d'un rapport de l'administration pénitentiaire, appuyé par M. le préfet du Nord, le ministre de l'intérieur a décidé la mise en régie de la Maison centrale de Loos.

Nous ne pouvons que féliciter le premier magistrat du département d'avoir sollicité cette innovation dans un rouage administratif déjà ancien.

On estime que cette transformation procurera un bénéfice d'au moins 70.000 fr. l'an au budget départemental.

Adjudications. — Mercredi, à 2 heures, ont eu lieu, à la Préfecture du Nord, en présence du maire de chacune des communes intéressées, les adjudications des travaux d'achèvement des chemins vicinaux ordinaires :

Premier lot. — Haveluy, chemin n° 5 dit de Lille; dépense : 7.526 fr. 16. — M. Testelin, d'Ancoisne, a été déclaré adjudicataire à 12 0/0 de rabais. MM. Delpierre, Lefebvre, Bleuzet et Sauvage offraient 6, 4, 2 et 1 0/0 de rabais.

2e lot. — Comines, chemin n° 7 dit du Blanc-Coulon; dépense : 7.976 fr. 10. — M. Degraeve, de Quesnoy, a été déclaré adjudicataire à 11 0/0 de rabais, MM. Vanderschelden et Oranie L'Host offraient 7 et 5 0/0 de rabais.

3e lot. — Tressin, chemin n° 2 dit Grande-Drève; dépense : 9.129 fr. 33. — M. Lefebvre, d'Ennetières a été déclaré adjudicataire à 10 0/0 de rabais, MM. Lougrez, Delpierre, Vasseur, Sauvage, offraient 9, 8, 5 et 0 0/0 de rabais.

L'exposition internationale de volailles organisée par les soins de la Société des Agriculteurs du Nord en octobre dernier porte déjà ses fruits en inspirant le goût de ces sortes de fêtes si utiles au point de vue des renseignements que peuvent y puiser nos agriculteurs. Quatre amateurs de notre région, MM. A. de la Serre, de Bondues; L. Walle, de Wambrechies; H. Cliquennois, de Lille; Labbe, de Lomprez, ont pris part à l'exposition de volailles qui a eu lieu à Gand les 20, 21 et 22 courant, et y ont figuré avec le plus grand honneur. M. A. de la Serre a obtenu quatre premiers prix, deux seconds, 2 MH 4 MTH; M. L. Walle, 3 premiers, 2 seconds, 1 MTH; M. Cliquennois, 2 premiers, 1 second, 1 MTH, 2 MH; M. Labbe, 1 premier, 3 seconds, 4 MTH, c'est-à-dire qu'ils ont vu primer la presque totalité des lots qu'ils exposaient.

Direction générale des contributions directes et du cadastre. — Un concours sera ouvert au commencement de l'année 1891, pour le surnumérariat dans l'administration des contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter trouveront auprès du directeur des contributions directes de leur département tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir à l'appui de leur demande d'admission.

Pour être admis à concourir, les candidats ne devront pas avoir atteint l'âge de vingt-quatre ans, au 1er janvier 1891, ils devront être pourvus de l'un des diplômes de bachelier ès-lettres ou de bachelier ès-sciences.

Le registre aux candidatures sera clos le 31 décembre 1890. Les demandes qui seraient formées après cette date ne pourraient être reçues que pour le concours de 1892.

Les candidats seront ultérieurement avisés de l'époque à laquelle ils subiront les épreuves du concours.

L'examen divisé en deux parties, comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Les premières sont subies par l'ensemble des candidats appelés à concourir; les épreuves orales, auxquelles prennent part les jeunes gens déclarés admissibles, ont pour objet de décider de leur admission définitive.

Contributions indirectes. — Un concours pour le surnumérariat de l'Administration des contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département le 9 février 1891.

Les conditions d'âge pour l'admission au surnumérariat sont fixées ainsi qu'il suit par les règlements :

Pour le service des bureaux, 19 ans au moins et 25 ans au plus;

Pour le service actif, 20 ans au moins et 25 ans au plus.

Néanmoins, peuvent être nommés surnuméraires à 18 ans les fils des employés des contributions indirectes, ainsi que les jeunes gens en possession du diplôme de bachelier ès-lettres ou ès-sciences.

Les jeunes gens à qui il manque moins d'une année pour atteindre le minimum d'âge peuvent se présenter à l'examen; mais, s'ils sont reconnus admissibles, ils ne sont appelés à commencer leur surnumérariat qu'à l'âge réglementaire.

Sont exceptionnellement admis à concourir jusqu'à l'âge de 30 ans les postulants qui justifient de services militaires dont la durée compense le temps qui les place en dehors de la limite d'âge, ainsi que ceux qui justifient de services civils pouvant entrer dans la liquidation d'une pension de retraite.

Les postulants se procureront le programme de l'examen ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir, à la direction des contributions indirectes de leur département, où ils devront se faire inscrire avant le 9 janvier. Les listes seront irrévocablement closes à cette date.

Les candidats qui justifieront du diplôme de licencié ès-lettres, ès-sciences ou en droit seront dispensés de l'examen.

Concours littéraire. — Un groupe d'artistes et de gens de lettres, admirateurs de Georges Bizet, ont résolu d'ouvrir un Concours (prose et poésie), en vue de l'inauguration prochaine d'une statue à l'immortel auteur de *Carmen*.

Le but de ce Concours est de rendre un éclatant et patriotique hommage au génie français dans l'œuvre d'un de ses plus glorieux représentants.

Les deux premiers ouvrages couronnés seront lus devant le monument, le jour de la cérémonie. Ils seront imprimés avec luxe aux frais du Comité organisateur et accompagnés du portrait gravé de leurs auteurs. En outre, il sera offert à chacun des douze concurrents classés premiers, un superbe buste de Bizet grandeur nature, dû au ciseau de M. Henri Bouillon, le sculpteur bien connu, récompensé au dernier Salon.

Le programme détaillé du concours sera adressé franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à M. le secrétaire du Concours Bizet, bureaux du Comité, 8, rue Saint-Joseph, Paris.

Chronique locale

ROUBAIX

Emplacement des concessions au cimetière. — Les concessions perpétuelles, trentenaires et temporaires accordées dans le Cimetière communal, dans la partie dite « ancien Cimetière » ne pourront à l'avenir recevoir d'autres emplacements que ceux désignés ci-après, savoir:

Concessions perpétuelles

Allées longitudinales

1° Une bande de terrain de 3 mètres de largeur sur toute la longueur du côté gauche de l'Allée n° 1.

2° Une bande de terrain de 3 mètres de largeur sur toute la longueur du côté droit de l'Allée n° 3.

3° Une bande de terrain de 3 mètres de largeur sur toute la longueur du côté droit de l'Allée n° 5.

4° Une bande de terrain variant entre 2 m. 50 et 2 m. 80 de largeur sur toute la longueur du côté gauche de l'Allée n° 7.

Concessions trentenaires

Allées longitudinales

1° Une bande de terrain de 2 m. 50 de largeur sur toute la longueur du côté droit de l'Allée n° 1.

2° Une bande de terrain de 2 m. 50 de largeur sur toute la longueur du côté gauche de l'Allée n° 5.

3° Une bande de terrain de 2 m. 50 de largeur sur toute la longueur du côté droit de l'Allée n° 7.

Allées transversales

4° Une bande de terrain de 2 m. de largeur sur toute la longueur du côté droit de l'Allée n° 2.

5° Une bande de terrain de 2 m. de largeur sur toute la longueur du côté gauche de l'Allée n° 4.

6° Une bande de terrain de 2 m. de largeur sur toute la longueur du côté droit de l'Allée n° 6.

7° Une bande de terrain de 2 m. de largeur sur toute la longueur du côté gauche de l'Allée n° 6.

8° Une bande de terrain de 2 m. de largeur sur toute la longueur des deux côtés des Allées numéros 8, 10, 12 et 14.

Concessions temporaires

Allées longitudinales

1° Une bande de terrain de 2 m. de largeur sur toute la longueur des deux côtés de l'Allée n° 9.

Allées transversales

2. Une bande de terrain de 2 m. de largeur sur toute la longueur du côté gauche de l'Allée n° 2.

3° Une bande de terrain de 2 m. de largeur sur toute la longueur des deux côtés du prolongement des Allées numéros 8, 10, 12 et 14.

4° Une bande de terrain de 2 m. de largeur sur toute la longueur du côté droit de l'Allée n° 16, avec son prolongement.

5° Une bande de terrain de 3 mètres de largeur sur toute la longueur du côté droit de l'Allée n° 16 bis, avec son prolongement.

6° Une bande de terrain de 2 m. de largeur sur toute la longueur du prolongement du côté gauche de l'Allée n° 16 bis.

M. le Directeur de la voirie, chargé du service du Cimetière communal, M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Contributions directes. — Le maire de la ville de Roubaix donne avis que la matrice des patentes supplémentaires relatives au 4e trimestre de 1890, pour les cantons Est et Ouest, est déposée à la mairie ; et que, pendant dix jours, à partir d'aujourd'hui, les intéressés peuvent en prendre connaissance et faire s'il y a lieu leurs observations.

Résultat d'une adjudication. — Mardi, à onze heures, a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, l'adjudication pour la fourniture d'huile et de pétrole nécessaires pour l'éclairage public jusqu'au 1er juillet 1892. Cette adjudication se divisait en deux lots.

1er lot. — *Fourniture de pétrole*, le devis s'élevait à la somme de cinq mille francs. Quatre soumissionnaires se sont présentés, MM. Bossut-Baas, négociant à Roubaix qui a offert, 41 francs de l'hectolitre ; Henri Dutilleul, de Roubaix, 39,90; Natalis frères, de Roubaix, 37 fr.; Emile Wissand de Roubaix, 38,64; MM. Natalis frères, ont été déclarés adjudicataires.

2e Lot. — *Fourniture d'huile*, le devis s'élevait à cinq cents francs. Quatre soumissionnaires se sont présentés : MM. Henri Dutilleul, de Roubaix qui a offert 65,50 de l'hectolitre; Bossut-Baas, de Roubaix, 65 fr.; Natalis frères, de Roubaix, 63 francs et Emile Wissand, de Roubaix, 65,80 : MM. Natalis frères ont été déclarés adjudicataires.

Le cours d'eau dit des Trois-Ponts. — M. Louis Lefebvre a demandé à la préfecture du Nord, *l'autorisation de couvrir sur sept mètres de longueur*, la partie du cours d'eau dit des Trois-Ponts qui traverse sa propriété sise à Roubaix, à l'angle du boulevard de Mulhouse et de la rue Alfred de Musset. Le préfet du Nord a pris un arrêté par lequel il déclare que le dossier relatif à ces travaux restera déposé à la mairie de Roubaix du 22 décembre 1890 au 7 janvier 1891, afin que les personnes intéressées puissent en prendre connaissance.

Expulsion. — Le nommé François Jorrwitz, âgé de 39 ans, né à Bruges, a été arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Arrestation pour vol. — Le nommé Jean Joragti, 30 ans, domestique, demeurant à Mouscron, comme expulsé de France et inculpé de vol, a été arrêté par les agents Demettre et Delcollerie qui l'ont conduit devant M. le commissaire du 3e arrondissement qui a fait une enquête.

Arrestation. — Le 21 courant a été mis au dépôt de sûreté la nommée Laurence Pourceaux, femme Verneeche, 28 ans, mécanicienne à Saint-Quentin, demeurant à Roubaix depuis quinze jours rue des Fabricants, 11, pour racolage.

Chronique colombophile. — *Exposition de pigeons.* — Dimanche prochain, 28 décembre, 4e exposition de pigeons-voyageurs, chez M. Deuis-Desfontaines. Les deux exposants sont :

César Lavy et Pierre Delcroix.

Disons tout d'abord que nous avons remarqué dimanche dernier une collection de beaux sujets; les roux appartenant à M. Arthur Leman ont été fort appréciés, ainsi que les noirs écaillés à M. Ch. Debucquois.

En somme, une journée de bonne distraction pour les amateurs colombophiles.

* * *

Dimanche, 21 décembre, a eu lieu la troisième exposition partielle de pigeons voyageurs, au siège de la Société le *Pigeon Roubaisien*, établie chez M. Dérégnaucourt, rue Inkermann 170.

Les sujets exposés appartenaient aux pigeonniers de MM. Mulle Désiré, Delannoy et Pierre Lecomble, où a surtout remarqué une superbe série d'écaillés ainsi que le n° 39, pigeon roux de race anversoise et le n° 19, femelle meunière du pigeonnier de M. Mulle.

Nous devons aussi citer une très belle série de pigeons bleus de race gantoise du pigeonnier de Delannoy et un très beau pigeon bleu plume à patte ainsi qu'une très belle série de nuances du pigeonnier de M. Lecomble dont la renommée n'est plus à faire.

Beaucoup de ses sujets ont été primés et firent l'admiration des visiteurs.

Dimanche, 28 courant, quatrième exposition de pigeons voyageurs de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Les exposants seront les suivants : Joseph Dancoine, Jules Benard, Georges Loof.

* * *

Expositions partielles. — Dimanche a eu lieu au siège de la Société colombophile « Union et Progrès » la deuxième exposition partielle. Nous pouvons dire franchement que jamais exposition n'a obtenu autant de succès tant par les sujets exposés que par les nombreux amateurs venus de tous côtés.

Le succès que M. Henri Salembier a obtenu pour sa collection a surpassé les prévisions de beaucoup d'amateurs aussi bien pour la beauté de ses pigeons que pour ceux primés dans de nombreux concours.

Disons une mention spéciale à M. Corseis pour sa femelle bleue n° 1 ; succès complet pour M. Emile Roy, pour diverses races.

Dimanche 28 décembre, troisième exposition partielle chez Henri Ramsdam.

M. Florentin Hazebrouck, exposera une riche collection de son pigeonnier ainsi que M. Désiré Elin et Henri Ramsdam.

Chambre syndicale des garçons brasseurs. — Les membres de la Chambre syndicale des garçons brasseurs de Roubaix et des environs sont invités à la réunion qui aura lieu dimanche prochain 28, à 4 heures très précises.

Ordre du jour : Art. 6, paragraphe 8. Tout membre en retard de trois cotisations sera considéré comme démissionnaire.

Un vol d'une bouteille de Menthe. — Mardi 23 courant, vers 3 heures du soir, l'agent Tiberghien était de service rue du Grand-Chemin, quand il fut requis par le sieur Lorthiois J.-B., cabaretier même rue n° 99, qui déclara qu'un cocher place de Tourcoing, nommé Leman Louis, était venu chez lui et qu'il avait pris deux verres de menthe et qu'il avait donné 20 centimes.

Pendant que sa femme avait le dos tourné, il enleva le litre de menthe qui se trouvait sur le comptoir et s'enfuit.

Le cabaretier alla porter plainte.

Bestiaux abattus du 15 au 22 décembre 1890 :

59	Bœufs	18.000 kilog.
70	Vaches	17.000 —
34	Taureaux	9.195 —
233	Moutons	5.825 —
64	Veaux	6.120 —
161	Porcs	6.983 —
16	Chevaux	4.064 —

Au Savon du Congo j'adresse trois hommages
En trois couplets visant trois sujets, trois lavages.

RECETTE CONTRE LE DUEL

Croiser le fer, c'est chose dure !
Le poltron qui tient à sa peau,
Aux flots embaumés du **Congo**
Lave la plus sanglante injure.

SERVANTE MAITRESSE

Pour tant qu'elle soit indiscrète,
Dit-il en servante Isabeau,
Un vieux colonel en retraite,
Il ne vous fait laver la tête
Qu'avec l'exquis et doux **Congo**.

DIABOLIQUE EXASPÉRATION

Lavez-vous, lavons-nous, c'est l'ordre,
Lorsque les âmes et les corps
Sont propres, malgré ses efforts,
Le diable cornu n'y peut mordre.
En visitant chaque fourneau
Dans ses infernales cuisines
Il maudit les senteurs divines
De tous les Savons du **Congo**.

Isambert le Toqué à Victor Vaissier.

CONVOCATIONS

Union Chorale. — Assemblée générale, samedi 27 décembre, en vue du prochain concert. — Présence indispensable.

TOURCOING

Pas une mais trois. — Il y a quelque temps nous disions que l'on pouvait profiter du répit que nous laisse la fêlure occasionnée à la grosse cloche de Saint-Christophe, que l'on a envoyé refondre à Douai.

Déjà on avait eu soin de nous faire savoir que la nouvelle cloche pèserait le double de l'ancienne, ce qui n'était guère rassurant pour les oreilles d'un grand nombre de nos concitoyens, mais voilà qui est bien pire.

Le *Journal de Roubaix* nous a appris hier, que ce n'est pas une cloche mais bien trois que l'on va fondre, et la plus petite sera encore plus lourde que la défunte *Françoise*. Ainsi jouissons du répit et préparons-nous à le payer, car d'ici peu nous en passerons de cruelles.

Le nouvel Hôtel des Pompiers. — Lorsque furent commencés les travaux de terrassement du nouvel hôtel-caserne des pompiers qui ont été confiés par l'entrepreneur M. Picavet, à M. Nicolas Courtin, nous disions qu'au train dont ils étaient menés on aurait pu commencer bientôt la construction.

Mais, nous ne comptions pas avec les rigueurs excessives de la température. A une période de pluies continuelles a succédé la gelée.

Depuis près d'un mois, le thermomètre s'est constamment tenu au-dessous de zéro, atteignant certains jours 14 degrés.

L'architecte a fait interrompre complètement les travaux de terrassement, qui en dépit du mauvais temps, sont effectués aux trois cinquièmes environ.

Pour peu que la température retarde encore longtemps les travaux, mieux aurait valu, comme nous l'avions pensé, attendre le printemps pour les commencer.

Tombola. — Voici les numéros gagnants de la Tombola qui a été tirée Dimanche 21 Décembre, chez M. Emile Dumoulin, rue Fin de la Guerre :

291 755 653 123 853 819 825 644 257 29 558 850 601

Les personnes qui ont des numéros gagnants sont priés de réclamer ces lots avant le 1er janvier ; passé ce délai, ils resteront à l'œuvre.

L'influenza. — Cette désagréable affection qui nous visita l'année dernière à pareille époque, se serait-elle à nouveau installée chez nous? Nous ne savons, mais toujours est-il que plusieurs cas, ayant avec l'influenza une analogie complète, nous sont signalés de divers côtés.

Du reste, plusieurs villes de notre région ont déjà à souffrir de cette singulière épidémie qui, pour avoir à son apparition soulevé l'hilarité, et donné lieu à toutes sortes de plaisanteries, n'en est pas moins très désagréable.

Enfant égaré. — Mme Thérèse Marthe, demeurant au pont de Neuville, a signalé au bureau central de police, la disparition depuis hier à 7 heures du matin, de son petit garçon âgé de 7 ans, qui de toute la journée n'a pas reparu au domicile paternel.

L'enfant est vêtu d'un pantalon et d'un paletot marron à lignes, chaussé de sabots et tête nue.

Wattrelos. — *Fraude.* — Les préposés de douanes, Darchoo et Crin, de service jeudi matin près de la Rangée pacifique, à Wattrelos, ont arrêté le nommé François Devliéger. Cet individu, âgé de 20 ans, habitant Roubaix, était porteur d'une quantité considérable de tabac et d'allumettes chimiques. Il a été retenu prisonnier et la marchandise confisquée.

Convocation. — Le Conseil d'administration des Enfants de la Lyre, nous prie de dire que la prochaine répétition générale est reportée au jeudi 8 janvier à 9 heures du soir à cause des fêtes de Noël et de Nouvel an.

Les Enfants de la Lyre sont instamment priés de ne pas manquer à cette répétition.

Le Conseil a une affaire importante à leur communiquer.

Linselles. — On nous écrit de cette commune :

Une de ces dernières nuits le quartier si paisible de la rue Bousbecque fut mis en émoi par des cris au voleur ! à l'assassin.

En un instant, l'estaminet du « Repos de la Montagne » d'où partaient ces cris fut entouré de braves citoyens armés de bâtons, de fourches, etc.

Comme la porte principale était fermée, la dame qui est très franche, descendit pour leur en ouvrir une de côté, en avançant toutefois le bras en avant, croyant ainsi pouvoir parer les coups que le malfaiteur lui aurait certainement portés.

Lorsqu'ils furent tous rentrés et qu'une lumière fut apportée, quelle ne fut pas leur stupéfaction en s'apercevant que le voleur était... un gros chat aux prises avec un rat presque aussi gros que lui.

On ne dit pas si une plainte a été déposée contre ces hardis ennemis de la tranquillité publique.

Un ami du grand tour.

LE NORD

INCENDIE A SAINT-ANDRÉ

Mercredi, vers onze heures du matin, la commune de St-André était mise en émoi par le tocsin.

Un incendie venait de se déclarer dans l'atelier des battes appartenant à M. Vrau.

Vu le grand danger que courait le bâtiment, M. Parent, teinturier, fit sortir ses ouvriers pour aider à combattre l'incendie.

Des hommes partirent chercher la pompe de St-André.

Une équipe se forma vivement et alla chercher la pompe de Sainte-Hélène.

Tous ces braves se mirent à l'œuvre et réussirent à circonscrire l'incendie.

Parmi les plus dévoués citoyens, nous devons signaler M. Adolphe Dereumeaux, ancien caporal retraité des pompiers de Lille et membre de la Société des Sauveteurs du Nord.

Un déraillement en gare de Solesmes

Le train de voyageurs qui quitte Solesmes pour Valenciennes, vers 9 h. 15 du soir, a déraillé mardi au niveau de la bifurcation de sortie de la gare.

Le train ainsi déraillé sur la bifurcation empêchait le départ du train de Cambrai qui quitte Solesmes immédiatement après.

Des trains de secours ont été envoyés la nuit de Valenciennes et Cambrai pour opérer le transbordement.

Aucun voyageur n'a été contusionné. On ignore la cause du déraillement. Le poste Saxby nouvellement installé ne fonctionnait que depuis samedi.

Grâce à l'activité du chef de gare, la circulation normale était rétablie à cinq heures du matin et aucun train de mercredi n'a subi de retard à Solesmes.

AVIS IMPORTANT

Les personnes qui, au café, demandent un verre « BANYULS-TRILLES » sont prévenues que notre apéritif a un léger goût d'amertume en raison des substances toniques et fortifiantes qu'il contient.

Se méfier donc des apéritifs similaires sucrés que l'on sert souvent pour du « BANYULS-TRILLES » et exiger l'étiquette sur la bouteille.

TRILLES frères, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).